



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 11/06/2026

Séance du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°15), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCOQ, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°15), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÉS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°2)

Secrétaire : Mme Flora SIMONIN

Étaient absents : Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Marie GRUILLOT à M. Kévin VEJUX, M. Pierre-Charles HENRY à M. Clément DARCOQ (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°1 incluse)

OBJET : 11 - Aide aux congrès - Deuxième répartition de l'année 2026

Délibération n° 008291

Aide aux congrès - Deuxième répartition de l'année 2026

Rapporteur : Mme Christine WERTHE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	19/05/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à trois demandes universitaires d'un montant de 2 500 € et six demandes d'associations privées d'un montant de 9 300 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 11 800 €.

Besançon se positionne comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès. A ces fins, la Ville a confié à l'Office du Tourisme et des Congrès, via son Bureau des congrès, une mission de promotion de la Destination Affaires.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Congrès universitaires

1 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – Laboratoire LASA qui organise les 3, 4 et 5 juin 2026 le «45^{ème} congrès de la Société Française de Littérature Générale et Comparée (SFLGC) ».

Cet événement essentiel dans la communauté nationale et internationale de recherche en littérature comparée est complètement ouvert au grand public et au public professionnel des enseignantes et enseignants de tout niveau confondu, de la maternelle à l'université.

Il se tiendra pour la première fois à Besançon, donnant à la ville et à l'université une visibilité remarquable.

Il est porté par la SFLGC (Société Française de Littérature Générale et comparée), membre de l'AILC (Association internationale de littérature comparée).

Il rassemblera près de 150 chercheurs confirmés, jeunes doctorants et docteurs émanant de toute la France et d'autres pays.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Environ 100 participants sont attendus à la MSHE.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 13 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

1 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR STAPS qui organise les 10,11 et 12 juin 2026 le colloque : « XI^{ème} Biennale de l'AFRAPS ».

Cette Biennale de l'Association Francophone pour la Recherche sur les Activités Physiques et Sportives (AFRAPS) constitue un rendez-vous majeur de cette association.

Cette édition se déroulera, pour la première fois, à Besançon les 10, 11 et 12 juin 2026.

L'AFRAPS regroupe des chercheurs issus de disciplines variées et vise à promouvoir la recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), tout en valorisant ses résultats au service de la formation, du monde sportif et des politiques publiques.

Fondée en 1980, l'AFRAPS est la première société savante qui voit le jour et qui est associée aux STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Cet événement contribue au rayonnement national et international de l'UFR STAPS, de l'Université Marie & Louis Pasteur ainsi qu'à la reconnaissance de la qualité de la formation, de la recherche et de la professionnalisation.

Ce congrès permettra aux chercheurs et jeunes chercheurs, mais aussi aux professionnels du sport et des pratiques physiques et aux enseignants d'EPS du secondaire d'échanger autour de nouveaux résultats scientifiques et de pratiques émergentes des sciences du sport dans un monde actuellement en mutation.

L'AFRAPS propose de réfléchir, dans une approche interdisciplinaire, à la manière dont les individus, les institutions et les territoires s'adaptent, résistent ou réinventent leurs rapports aux activités physiques et au sport face aux bouleversements contemporains.

Le colloque se déroulera sur 3 jours.

Environ 150 participants sont attendus à la CCI Saône et Doubs.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement international est de 18 250 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

500 € pour l'UFR SJEPEG - Centre de Recherches Juridiques de Franche-Comté (CRJFC, UR 3225)

qui organise le 7 mai 2026 le congrès « Sans contrefaçon : variations sur le fond et la procédure ».

La notion même de contrefaçon soulève de nombreuses interrogations : faut-il parler d'une contrefaçon ou de contrefaçons ? Comment articuler la protection du droit d'auteur avec les impératifs de concurrence ? Comment adapter les mécanismes traditionnels aux nouveaux défis technologiques ? Le CRJFC organise ce colloque

Ces questionnements révèlent l'intérêt d'une exploration des fondements et des modalités de mise en œuvre. L'analyse proposée s'articule autour de deux axes complémentaires qui permettent d'appréhender la richesse et la complexité du sujet :

- La protection du droit d'auteur ; il s'agit d'examiner comment cette protection s'adapte aux enjeux contemporains, quelles en sont les limites et les difficultés d'application, particulièrement face aux nouveaux environnements numériques et aux évolutions jurisprudentielles.
- Les liens entre fond et procédure ; cette perspective examine les interactions entre le droit substantiel de la contrefaçon et sa mise en œuvre processuelle, trop souvent étudiés séparément.

Le colloque se déroulera sur une journée.

Entre 50 et 100 participants sont attendus au Campus de la Bouloie.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement national est de 8 037 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

II. Séminaires/colloques privés

500 € pour le Collège Franc-Comtois de Médecine d'Urgence qui organise le 21 mai 2026 le Colloque « Rencontre en Médecine d'Urgence 2026 (REMU) ».

Ce congrès portera sur la thématique du Sepsis (réponse de l'organisme à une infection) et du Risque Epidémique et Biologique. Le Sepsis est une entité-phare en médecine d'urgence et un état pathologique dont la qualité de prise en charge diagnostique et thérapeutique constitue un enjeu de santé publique.

Cette journée scientifique est promise à un rayonnement suprarégional. La journée s'articulera autour de conférences, de cas cliniques et d'ateliers pratiques.

Le congrès se déroulera sur une journée.

Environ 230 participants seront attendus à la CCI.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 21 000 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036

800 € pour Moving Magnet Technologies qui organise les 16 et 17 juin le colloque « MMTTechdays ».

Cet évènement annuel rassemble une communauté internationale d'ingénieurs, docteurs et chercheurs dans le domaine de la mécatronique et la fluidetronique, principalement, liée aux technologies de la mobilité de demain.

Fondée en 1989, MMT- Moving Magnet Technologies SA est un acteur majeur de l'innovation technologique, concevant des moteurs, actionneurs et capteurs à haute valeur ajoutée destinés aux systèmes mécatroniques et fluidetroniques.

Forte de plus de 250 brevets déposés, l'entreprise contribue activement aux avancées dans les domaines de la mobilité, des objets du quotidien et du secteur médical, où son expertise est reconnue.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 80 participants seront attendus à la CCI.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 15 100 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 800 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036

1 000 € pour Association ligérienne de Bioacoustique ALBA qui organise du 16 au 18 juin le colloque « Journée des jeunes Bioacoustique (JJBA) ».

Les JJBA sont une conférence scientifique internationale dédiée à la bioacoustique réunissant chaque année en France de jeunes chercheurs (étudiants, doctorants, postdoctorants).

Cette année, elle se tiendra pour la première fois à Besançon, et accueillera notamment pour la première fois le Dr Jérémy Froidevaux, maître de conférences à l'Université Marie et Louis Pasteur.

Un atelier pratique est en cours d'organisation afin de mettre à l'honneur l'observatoire des forêts, notamment celui de la forêt de Chailluz, avec l'intervention de plusieurs chercheurs sur des thématiques diverses (insectes ravageurs, capteurs acoustiques...). Ces rencontres jouent un rôle important dans la carrière des jeunes chercheurs en leur permettant de diffuser leurs travaux et développer des collaborations futures.

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 80 à 100 participants seront attendus à la CCI.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 27 739 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

5 000 € pour l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF 25) qui organise les 20 et 21 juin 2026 « l'Assemblée Générale de l'UNAF ».

Cet évènement national rassemblera à Besançon les UDAF de métropole et d'outre -mer, les Unions régionales, les mouvements familiaux ainsi que les représentants des associations familiales engagées sur tout le territoire.

Un représentant de l'Etat en charge des politiques familiales est attendu, aux côtés d'élus locaux et institutionnels du Doubs.

L'Édition 2026 revêt un caractère exceptionnel. Depuis 80 ans d'existence de l'UNAF, l'Assemblée Générale n'avait encore jamais été organisée dans le département du Doubs. Cet événement marque une première historique qui permettra de mettre en lumière le dynamisme du territoire et l'engagement de l'UDAF du Doubs au service des familles.

Une subvention de 5 250 € a été attribuée lors au bureau communautaire de GBM du 15 janvier 2026.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 600 participants sont attendus à Micropolis.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 55 030 €.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 5 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

500 € pour la Féma, Fédération des musiques actuelles BFC, qui organise le 23 avril 2026 le colloque « Amplifiés : donner de la voix ».

Au cœur du projet associatif de la Féma se trouve la défense des notions d'équité, la défense de la diversité et la promotion d'un secteur des musiques actuelles inclusifs et respectueux des vivants.

C'est pourquoi la Féma a décidé de créer un temps fort d'une journée par an autour de ces notions, plus spécifiquement autour des questions d'égalité femmes/hommes, d'inclusion et de diversité dans leur sens le plus large.

Ce rendez-vous régional se veut être une action phare de la fédération dont les objectifs sont de sensibiliser un public de professionnel et de musiciens à des questionnements autour de sujets liés à l'égalité à travers des temps de table-rondes animés par des experts.

Tout cela dans une perspective à la fois émancipatrice et pédagogique.

Il s'agit également d'ancrer durablement ces rencontres sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté afin de le faire rayonner et de créer à terme une dynamique régionale qui pourra s'étendre hors de ses frontières et attirer des personnes hors région, notamment en visant les régions limitrophes ainsi que le territoire Suisse.

Le congrès se déroulera sur une journée.

Environ 50 à 100 participants seront attendus à Micropolis.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 6 884 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

1 500 € pour l'Association Reconnaître – Open Recognition Alliance qui organise du 2 au 4 juin 2026 le Colloque « Forum Francophone des Opens Badges et de la Reconnaissance ouverte ».

Après Caen, Sète et Vannes, le 4^{ème} Forum des Open Badges se tiendra à Besançon.

Cet événement réunit les praticiens des badges numériques. Ces instruments numériques ouverts qui permettent de reconnaître et valoriser des compétences, savoirs et engagements acquis dans tout contexte de vie autour d'une philosophie plus large, celle de la reconnaissance ouverte. Une conviction partagée, horizontale, ancrée dans les communautés et les territoires.

Il se déplace chaque année en Francophonie pour permettre aux acteurs issus de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et des collectivités territoriales d'accéder plus facilement à cette communauté de pratiques.

Cette itinérance rapproche le forum de celles et ceux qui souhaitent ancrer la démarche dans leurs réalités locales, créer des liens durables et contribuer à l'essaimage du mouvement à l'échelle nationale et francophone.

L'édition 2025 a rassemblé 107 participants représentant 89 organisations, témoignant d'une communauté en pleine expansion. Les travaux s'articulent autour d'ateliers thématiques, d'un barcamp de projets et d'un forum ouvert.

L'édition de Besançon sera également l'occasion de découvrir en avant-première la norme AFNOR « Fonction et système de reconnaissance socio-professionnelle » à laquelle l'association Reconnaître a largement contribué.

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 50 à 100 participants seront attendus à l'Espace Grammont.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement national est de 38 500 €.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

Soutien financier Ville

Nom de la structure	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	Montant prévisionnel 2026
UFR STAPS	1 000 €	1 000€	-	1 000 €
Collège Franc-Comtois de Médecine d'Urgence	-	500€	-	500 €
Moving Magnet Technologies	--	-	1 000€	500€
Fédération des Musiques Actuelles	-	500€	-	500€

Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1), Emmanuelle MEUNIER (1), Sophie PESEUX (1) et Séverine VÉZIÈS (1) et MM. Frédéric PARISE (1) et Kevin VEJUX (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 1 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – Laboratoire LASA,
- 1 000 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR STAPS,
- 500 € pour l'UFR SJPEG - Centre de Recherches Juridiques de Franche-Comté (CRJFC, UR 3225)
- 500 € pour le Collège Franc-Comtois de Médecine d'Urgence,
- 800 € pour Moving Magnet Technologies,
- 1 000 € pour Association ligérienne de Bioacoustique ALBA,
- 5 000 € pour Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF 25),
- 500 € pour Féma ; Fédération des musiques actuelles BFC,
- 1 500 € pour l'Association Reconnaître – Open Recognition Alliance.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 7

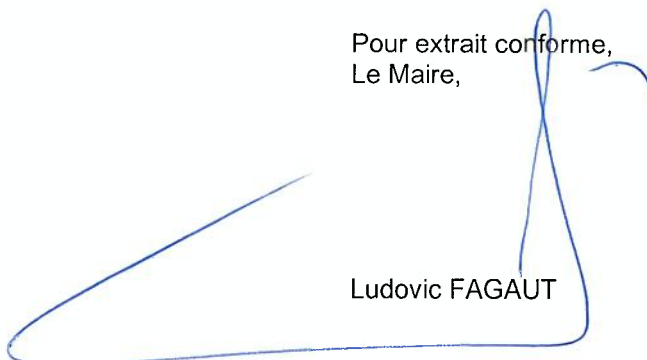
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Flora SIMONIN,
Conseillère municipale déléguée

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT